

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À GAZIFÈRE**  
**DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ**  
**ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**

**R-4043-2018**

---

**47.3 – Éconologis volet 2**

- 1. Référence :**
- i) Pièce C-GI-0006, p. 18-19.
  - ii) Pièce C-GI-0005, p. 8.

**Préambule :**

À la référence i), il est précisé que le deuxième volet du programme Éconologis sera livré par TEQ à partir de 2020.

À la référence ii), Gazifère indique qu'elle « *s'affaire à conclure une entente avec TEQ pour l'administration du deuxième volet du programme Éconologis. Cette entente doit préciser que les budgets et les gains énergétiques associés à ce volet du programme sont sous la responsabilité de Gazifère jusqu'au 31 décembre 2019.* ».

**Demande :**

- 1.1 De manière générale, veuillez indiquer si Gazifère procède à l'identification des MFR dans le cadre de ses activités.
- 1.2 Veuillez préciser le rôle que jouera Gazifère pendant la durée du Plan directeur en ce qui a trait aux mesures en efficacité énergétique s'adressant aux MFR. Veuillez notamment indiquer s'il est prévu que Gazifère accompagne ses clients dans le programme Éconologis géré par TEQ.

#### **47.4 – Thermostat intelligent**

- 2. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 2.
  - ii) Pièce B-0067, p. 1-2 et 18.
  - iii) Pièce C-GI-0006, p. 26-27.

**Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 47.4 – Thermostat intelligent.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur.

À la référence iii), le nombre de participants est revu à la baisse pour les années 2019 (115) et 2020 (175) par rapport à la participation anticipée dans le Plan directeur (350).

**Demande :**

- 2.1 Veuillez expliquer l'écart entre les prévisions de réduction de la consommation énergétique inscrites à la pièce B-0018 (1 591 GJ/an) et celles inscrites à la pièce B-0067 (1 321 GJ/an).
- 2.2 Veuillez justifier l'augmentation prévue des participants de 50 % entre l'année 2019 et 2020.
- 2.3 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée par Gazifère à ce programme pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **47.5 – Chauffe-eau sans réservoir à condensation**

- 3. Référence :**
- i) Pièce B-0018, p. 2.
  - ii) Pièce B-0067, p. 1-3.
  - iii) Pièce C-GI-0006, p. 23-24.

**Préambule :**

La référence i) présente les prévisions de réduction de la consommation énergétique sur la durée du Plan directeur pour le programme 47.5 – Chauffe-eau sans réservoir à condensation.

La référence ii) détaille les paramètres du programme et présente des prévisions de résultats sur la durée du Plan directeur.

À la référence iii), le nombre de participants est revu à la hausse pour les années 2019 (85) et 2020 (127) par rapport à la participation anticipée dans le Plan directeur (57).

**Demande :**

- 3.1 Pour l'année 2018-2019, veuillez expliquer l'écart entre la prévision de réduction de la consommation énergétique inscrite à la pièce B-0018 (665 GJ) et celle inscrite à la pièce B-0067 (167 GJ/an).
- 3.2 Veuillez justifier l'augmentation prévue des participants de 50 % pour les années 2019 et 2020.
- 3.3 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez expliquer l'écart, le cas échéant, avec la cible de 57 participants.
- 3.4 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **47.6 – Échangeur d'air avec récupération de chaleur**

- 4. Référence :**
- i) Pièce C-GI-0006, p. 20-21.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 47.6 – Échangeur d'air avec récupération de chaleur pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 42 participants.
- 4.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

**67.5 – Aérotherme à condensation**

- 5. Référence :**            **i)     Pièce C-GI-0006, p. 41-42.**

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.5 – Aérotherme à condensation pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 5.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 21 participants.
- 5.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

**67.6 – Chaudière à condensation**

- 6. Référence :**            **i)     Pièce C-GI-0006, p. 38-39.**

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.6 – Chaudière à condensation pour les années 2017 à 2020.

**Demande :**

- 6.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 5 participants.
- 6.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **67.7 – Unité de chauffage infrarouge**

- 7. Référence :**            i)    Pièce C-GI-0006, p. 44-45.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.7 – Unité de chauffage infrarouge pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 7.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 3 participants.
- 7.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **67.8 – Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation**

- 8. Référence :**            i)    Pièce C-GI-0006, p. 55-56.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.8 – Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 8.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 4 participants.

- 8.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **67.9 – Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière**

9. Référence :           i)     Pièce C-GI-0006, p. 47-48.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.9 – Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 9.1 Veuillez présenter le nombre réel de participants au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter de l'écart, le cas échéant, avec la cible de 21 participants.
- 9.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

## **67.10 et 67.11 – Appui aux initiatives**

- 10. Référence :**
- i) **Pièce C-GI-0006, p. 15.**
  - ii) **Pièce C-GI-0006, p. 31.**

**Préambule :**

- i) *« Selon les informations reçues de Gazifère en date du dépôt du PGEÉ, il est prévu que TEQ, à travers des programmes multi-source, accroisse ses efforts pour encourager la réalisation de mesures d'enveloppe visant les bâtiments commerciaux. Ainsi, le maintien du programme de Gazifère dans sa forme actuelle n'apparaît pas nécessaire pour toute la période couverte par le PGEÉ 2019-2020. Par conséquent, le PGEÉ 2019-2020 prévoit une transformation du programme Appui aux initiatives. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le programme Appui aux initiatives subventionnera uniquement la réalisation de mesures liées à l'utilisation du gaz naturel dans les procédés de production et les équipements efficaces qui ne sont pas visés par les programmes existants (ex. : fours et sécheuses à gaz) de même que les mesures liées à la mécanique du bâtiment, alimentés à gaz naturel. D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit pour l'année 2019, Gazifère souhaite maintenir le programme en attendant que l'offre de TEQ prenne la relève. »*
  
- ii) *« Le taux de distorsion original de 27 % est donc maintenu pour le cas-type du PGEÉ 2019-2020. Gazifère poursuivra la collecte d'informations annuelles pour les participants à ce programme afin d'acquérir une meilleure compréhension des critères influençant les décisions des participants.*

*A titre de référence, le taux de distorsion du programme d'Énergir qui s'adresse à une clientèle similaire et favorise l'implantation du même type de mesures (le programme Encouragement à l'implantation (PE208)) est de 15 %.»*

**Demande :**

- 10.1 Veuillez préciser quels sont les « programmes multi-source » de TEQ auxquels fait référence Gazifère dans le préambule ci-dessus.
  
- 10.2 Veuillez présenter le nombre de participants réel aux deux volets du programme *Appui aux initiatives* pour l'année 2018.
  
- 10.3 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère préfère l'utilisation d'un taux de distorsion de 27 % plutôt que celui appliqué par Énergir de 15 %.

### **67.13 – Supplément MFR**

**11. Référence :**            i)     Pièce C-GI-0006, p. 11.

**Préambule :**

À la référence i), Gazifère explique que le programme 67.13 – Supplément MFR est retiré du PGEÉ 2019-2020 étant donné « *l'absence de participants à ce programme, des efforts de démarchage nécessaires et de la volonté de TEQ de jouer un rôle prépondérant dans la livraison de programmes destinés aux ménages à faible* ».

**Demande :**

- 11.1 Veuillez expliquer ce qui, selon Gazifère, explique l'absence de participation à ce programme.
- 11.2 Veuillez préciser quel(s) programme(s) de TEQ inscrits au Plan directeur viendront jouer un rôle similaire au programme Supplément MFR.

### **67.14 – Lave-vaisselle Energy Star HT-ST, BT-CM**

**12. Référence :**            i)     Pièce C-GI-0006, p. 51-52.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.14 – Lave-vaisselle Energy Star HT-ST, BT-CM pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 12.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 6 participants.
- 12.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **67.15 – Pulvérisateur de prérinçage à faible débit**

**13. Référence :**            **i)     Pièce C-GI-0006, p. 51-52.**

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.15 – Pulvérisateur de prérinçage à faible débit pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 13.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 35 participants.
- 13.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

### **67.16 – Cuiseur à vapeur**

**14. Référence :**            **i)     Pièce C-GI-0006, p. 51-52.**

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le programme 67.16 – Cuiseur à vapeur pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Demande :**

- 14.1 Veuillez présenter le nombre de participants réel au programme pour l'année 2018. Veuillez discuter des écarts, le cas échéant, avec la cible de 1 participant.
- 14.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.

**Nouveau programme – Chauffe-eau à condensation (commercial)**

**15. Référence :**            i)     Pièce C-GI-0006, p. 58-59.

**Préambule :**

La référence i) présente les paramètres et prévisions pour le nouveau programme Chauffe-eau à condensation pour les années 2019 et 2020.

**Demande :**

- 15.1 Veuillez présenter les résultats prévus pour le nouveau programme Chauffe-eau à condensation selon le format utilisé dans le complément de preuve de Gazifère (B-0067).
- 15.2 Veuillez indiquer quelle est la participation anticipée au programme par Gazifère pour les deux dernières années du Plan directeur, soit les années 2021 et 2022.